

Baulmes - Vuitebœuf  
 Rances - Champvent  
 Essert-s.-Champvent  
 Valeyres-s.-Rances  
 Villars-s.-Champvent  
 Vugelles-La Mothe  
 Sergey - L'Abergement  
 Method - Suscévaz  
 Lignerolle - Les Clées - Orges

# BULLETIN DES AVIS OFFICIELS

Paraît chaque mercredi

Rédaction et publicité:

Greffe municipal, 1446 Baulmes

Tél. 024 459 15 66

Fax 024 459 19 64

Courriel: info@baulmes.ch

Du lundi au jeudi: 09h00 - 11h00

Mercredi après-midi: 14h00 - 18h00

Abonnements: Fr. 20.- par an

Publicité: À la case (Fr. 15.-)

Les demandes d'abonnements sont reçues par les Greffes municipaux des communes de Baulmes, Vuitebœuf, Rances, Champvent, Essert-sous-Champvent, Valeyres-sous-Rances, Villars-sous-Champvent, Vugelles-La Mothe, Sergey, L'Abergement, Method, Suscévaz, Lignerolle, Les Clées, Orges.

## CÉLÉBRATIONS

Dimanche 23 octobre 2022

<b>L'Abergement</b>	10 h 00	Culte. P.-O. Heller.
<b>Bonvillars</b>	10 h 00	Culte «Ensemble», en sous-région. Installation de T. Gasteiner. Ch. Collaud.

COMMUNAUTÉ CATHOLIQUE - ÉGLISE CATHOLIQUE DE BAULMES  
 1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> dimanche du mois - Messe à 8 h 30 à Baulmes



**CHAMPVENT**

www.champvent.ch

### Autorisation

La Municipalité a autorisé les travaux mentionnés ci-dessous:

**Situation:** Chemin des Grands Champs 6, 1443 Essert-sous-Champvent

**Parcelle N°:** 1223

**Bâtiment ECA N°:** 1074

**Propriétaires:** Reymond André et Tschannen Sylvie, chemin des Grands Champs 6, 1443 Essert-sous-Champvent

**Nature de l'ouvrage:** Installation de panneaux photovoltaïques en toiture, surface 14.97 m<sup>2</sup>

La Municipalité

La Municipalité



**BAULMES - CHAMPVENT  
 VUITEBŒUF**

AVIS AUX HABITANTS  
 DES COMMUNES DE BAULMES  
 CHAMPVENT ET VUITEBŒUF



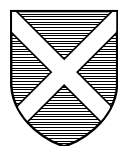
Association Intercommunale  
 du Vallon de la Baumine

### Fermeture hivernale des fontaines / Économie d'énergie

Au vu de la crise énergétique, les fontaines ont été fermées de manière anticipée.

Nous vous remercions de votre compréhension.

Le comité de direction de l'AIVB



**BAULMES**

www.baulmes.ch

### Société de tir sportif Misterdam Baulmes

Dates des tirs 300 mètres 2022

**OCTOBRE**

**Samedi 22.10 de 13 h 30 - 17 h 30**

Tir de clôture

Pendant la durée des tirs, il est formellement interdit de pénétrer dans la zone dangereuse.

La Municipalité et la Société de tir sportif Misterdam déclinent toute responsabilité en cas d'accident dû à la non observation de cet avis.

La Municipalité



**VUITEBŒUF**

www.vuitebœuf.ch

### Demande de permis de construire (P)

**Compétence:** (ME) Municipale État

**CAMAC N°:** 217111

**Parcelle N°:** 113

**Coordonnées (E/N):** 2532080/1184525

**Nom de la Commune:** Vuitebœuf

**Nature des travaux:** Construction nouvelle

**Description de l'ouvrage:** Construction d'une piscine avec terrasse et local de rangement.

**Situation:** Rte de Vugelles 11

**Note de recensement architectural:** --

**Propriétaires:** Wyss Paulina et Stéphane

**Promettant acquéreur:** --

**Droit distinct et permanent:** --

**Auteur des plans:** Wyss Paulina CP2G Architectes EPF Sàrl

**Demande de dérogation:** Art. III-3 Ordre contigu

- Une construction voisine est déjà construite en limite de propriété. Art. III-6: Distance aux limites

- La Commune peut appliquer l'art 39 RLATP.

**Particularité:** --

**L'enquête publique est ouverte du 19.10.2022 au 17.11.2022.**

La Municipalité



**LES CLÉES**

### Élagages

En application des dispositions de la Loi sur les routes, la Municipalité rappelle aux propriétaires que les haies et les arbres en bordure des voies publiques (chemins bétonnés et forestiers compris), ne doivent pas compromettre la visibilité, ni gêner la circulation.

Les branches qui dépassent les limites de propriété et pouvant gêner le passage des véhicules, machines agricoles ou piétons, doivent être coupées.

Les signaux routiers doivent rester parfaitement visibles tout au long de l'année.

### Chemins agricoles

Les propriétaires et fermiers doivent faucher les banquettes bordant leurs terrains.

La Municipalité remercie chacun de bien vouloir se conformer à ces directives faute de quoi, **dès le 15 novembre prochain**, elle fera exécuter les travaux de fauchage et de taille aux frais des propriétaires, **sans avis préalable**.

La Municipalité



## ORGES

### Autorisation

Dans sa séance du 11 octobre 2022, la Municipalité a autorisé Monsieur Steeve Duvoisin à effectuer le travail suivant, conformément à la réglementation en vigueur:

**Parcelle N°:** 333

**Nature de l'ouvrage:** L'abattage d'un noyer sur la parcelle précitée, pour des raisons sanitaires. Afin de respecter une arborisation compensatoire et obligatoire, un arbre sera replanté sur la parcelle N°333.

La Municipalité

## SANI-BOIS

**Lutte contre les nuisibles**  
Guêpes - fourmis - cirons  
Fouines - rongeurs  
Champignons - mэрule

**Assainissement de bâtiments**  
Yverdon 024 445 23 20 - [www.sani-bois.ch](http://www.sani-bois.ch)

## REBOUTAGE

Sciatique Dos Nuque Epaule, etc.  
**Eric Charotton – Energéticien**  
079 279 75 20

## SOLCREATIONS

**OGENS - YVERDON-LES-BAINS - BAULMES**

### Les sols... notre passion

Parquets bois véritable  
Stratifié - Ponçage  
Moquettes - Sols vinyl - PVC - Lino  
Stores - Literie

**Vente à l'emporter ou pose par nos soins**

Depuis 30 ans [www.solcreations.ch](http://www.solcreations.ch)  
à votre service **021 887 74 30**  
**024 426 07 26**

## Laurent Bader

### Récupération de fers et métaux

Route d'Yverdon 3 - 1445 VUITEBCEUF  
Tél: +41 24 459 25 75  
[laurent.bader@badermetaux.ch](mailto:laurent.bader@badermetaux.ch)

**[www.badermetaux.ch](http://www.badermetaux.ch)**

## À LOUER À BAULMES

### Au bâtiment communal - Rue de la Gare 1

# un appartement de 4 ½ pièces de 89 m<sup>2</sup> au 1<sup>er</sup> étage

Prix de location: Fr. 1'890.- charges comprises

Disponible: de suite

Pour toutes informations complémentaires et visites  
veuillez envoyer un courriel à: **[info@baulmes.ch](mailto:info@baulmes.ch)**

## Conduite en automne

*Si l'automne prend parfois des allures de carte postale, cette saison laisse aussi place à une modification de la luminosité, l'arrivée de la pluie, du brouillard et du froid, sans oublier les feuilles mortes et une activité accrue d'animaux sauvages.*

### Modification de la luminosité

En automne, le soleil est rasant en fin de journée lorsqu'il décline à l'horizon. Sa puissante lumière a tendance à gêner le conducteur qui focalise son regard sur la route, à courte distance. Dès lors, il lui est plus délicat de contrôler des éléments éloignés ou survenant sur la gauche ou la droite de son champ de vision. Il est donc recommandé de porter des lunettes de soleil pour éviter d'être aveuglé, de faire usage du pare-soleil et d'adapter son allure.

Comme l'environnement de la ville est fait d'un grand nombre d'obstacles et d'une forte densité d'usagers de la route, il faut redoubler de vigilance dans ce cadre. Il est aussi nécessaire de faire très attention hors des localités, où le soleil rasant est plus puissant.

### Pluie

Les pluies d'automne peuvent être fortes et dangereuses. Cela diminue l'adhérence des pneus. Cela risque d'augmenter les distances de freinage ou d'entraîner de l'aquaplanage. Il est donc vital de bien respecter les distances de sécurité pour prévenir tout accident. La pluie peut aussi obstruer votre visibilité et donc gêner votre capacité de réaction. Ralentissez si vous voyez des flaques d'eau et faites bien attention à l'état de la route. Enclenchez les feux de croisement de votre véhicule en cas de pluie, même si elle est fine.

### Brouillard

L'automne entraîne aussi une longue période de brumes et de rosées. Le matin, prenez soin d'allumer vos phares en cas de brouillard, de brume ou de pluie. En effet, l'utilisation diurne des feux de circulation (position automatique !) n'est pas suffisante en cas de mauvaise visibilité. Ce phénomène survient dans les plaines et autour des montagnes, des forêts ou des lacs. Si la brume est très dense et que la

visibilité est très réduite, n'hésitez pas à utiliser les feux de brouillard avant et/ou arrière pour votre sécurité et celle des autres conducteurs. N'oubliez par contre pas de les éteindre dès que vous apercevez le véhicule qui vous précède ou celui qui vous suit, ceci pour ne pas les gêner.

### Feuilles mortes

Alors que les grands axes fréquentés sont en général dégagés avec peu de risques, le trafic chassant les feuilles, le réseau secondaire est, lui, plus exposé au phénomène. Sans nul doute, vous devez être le plus prudent lors de la traversée d'une zone boisée. Par contre, la traversée d'un axe ou d'une simple rue bordée d'arbres nécessite aussi certaines précautions. Faites aussi attention à l'accumulation possible de feuilles mortes dans les virages, une zone où l'adhérence des pneus est vitale.

Même si la route est sèche, après une période de pluie, cette couche de feuilles conserve l'humidité et réduit l'adhérence. En effet, une «pellicule mobile» se crée entre vos pneus et la route. Ce phénomène peut être accentué si ces feuilles mortes stagnent depuis plusieurs jours. Car elles se dégradent et forment une sorte de «bouillie» glissante qui s'introduit dans la sculpture du pneu. Adaptez donc votre vitesse à l'état de la chaussée !

### Activité accrue d'animaux sauvages

Au cours de l'automne, les accidents dus au gibier sont courants au crépuscule. Les passages fréquents d'animaux sauvages sont indiqués par des panneaux de signalisation : réduisez votre vitesse. Si des animaux se trouvent sur la route, freinez, passez aux feux de croisement et klaxonnez s'il le faut. Ne faites pas d'embardée. S'il y a malgré tout collision, sécurisez le lieu de l'accident. Le conducteur doit tout de suite signaler un accident impliquant du gibier et commettre une infraction s'il ne le fait pas. Appelez la police et attendez la venue des policiers ou du garde-chasse. Si l'animal est blessé, ne vous approchez pas de lui afin d'éviter de le stresser encore plus.

**Source: [votrepolice.ch](http://votrepolice.ch)**